

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-241
Règlement décrétant un emprunt au montant de 2 107 150 \$ pour
la réalisation de travaux de pavage et de réparation de ponceaux
sur le chemin de la Rivière

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de pavage et de réparation de ponceaux sur le chemin de la Rivière selon les plans et devis préparés par Les Services EXP, portant le numéro de dossier MSEM-21020702-A0 en date du 30 novembre 2022, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière en date du 14 mars 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 107 150 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 107 150 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Martin Dumaresq
Maire



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

Dépôt du projet et avis de motion :	14 mars 2023
Adoption :	11 avril 2023
Avis public / Tenue de registre :	19 avril 2023
Tenue de registre :	26 avril 2023
Approbation du MAMH :	__ __ 2023
Avis public d'entrée en vigueur :	__ __ 2023
Entrée en vigueur :	__ __ 2023

ANNEXE A

Plans et devis – Pavage et réparation de ponceaux, chemin de la Rivière

Dossier no MSEM-21020702-A0

Date des plans : 19 septembre 2022

Date du devis : 30 novembre 2022

Tel que mentionné à l'article n° 3 du « Contenu d'un règlement d'emprunt » du site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les plans et devis seront transmis sur demande seulement.

ANNEXE B

Estimation préliminaire détaillée

Préparée par la firme d'ingénierie Les Services Exp inc.

Par Denis Brouillard, ing.

(voir document en pièce jointe)



Estimation détaillée préliminaire

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois

Projet : Pavage du chemin de la Rivière

N° de dossier : MSEM-21020702-A0 Date : 30 novembre 2022

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.	Pavage du chemin de la Rivière (4 942 m)				1 120 100,00 \$
2.	Réparation de ponceaux				233 310,00 \$
	Sous-total des travaux				1 353 410,00 \$
	Éventualités de conception	0 %			0,00 \$
	Sous-total				1 353 410,00 \$
	Imprévus	10 %			135 341,00 \$
	Sous-total				1 488 751,00 \$
	Frais incidents	20 %			297 750,20 \$
	Sous-total				1 786 501,20 \$
	TPS	5 %			89 325,06 \$
	TVQ	9,975 %			178 203,49 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION				2 054 029,75 \$

Les Services EXP inc.

par : Denis Brouillard, ing.

N° O.I.Q. : 113053



Estimation détaillée préliminaire

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois

Projet : Pavage du chemin de la Rivière

N° de dossier : MSEM-21020702-A0 Date : 30 novembre 2022

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.	Pavage du chemin de la Rivière (4 942 m)				
1.1	Planage 50 mm d'épaisseur	m ²	28 500	5,40 \$	153 900,00 \$
1.2	Enrobé bitumineux (5,7 m de largeur)				
	- couche d'usure 70 mm ESG-10 bitume PG58S-28	m ²	28 500	28,00 \$	798 000,00 \$
	- correction ponctuelle EC-10 bitume PG58S-28	tonne	150	150,00 \$	22 500,00 \$
	- couche de base 60mm, ESG-14 bitume PG58S-28	tonne	120	160,00 \$	19 200,00 \$
1.3	Rechargement des accotements pierre concassée MG-20b	m ²	5 000	7,00 \$	35 000,00 \$
1.4	Marquage ligne centrale - ligne centrale	m	5 000	5,00 \$	25 000,00 \$
1.5	Structure de chaussée	m ²	950	70,00 \$	66 500,00 \$
	Total, article 1.				1 120 100,00 \$
2.	Réparation de ponceau				
2.1	Enlèvement de ponceaux existants pour remplacement				
	- Ponceaux 11 et 14	unité	2	13 000,00 \$	26 000,00 \$
	- Autres ponceaux	unité	4	3 000,00 \$	12 000,00 \$
2.2	Remplacement de ponceaux existants				
	- TBA CL-IV 375 mm de dia.	m	10	440,00 \$	4 400,00 \$
	- TBA CL-IV 600 mm de dia.	m	30	505,00 \$	15 150,00 \$
	- TBA CL-IV 1 200 mm de dia.	m	20	1 050,00 \$	21 000,00 \$
	- TBA CL-IV 1 350 mm de dia.	m	20	1 150,00 \$	23 000,00 \$
2.3	Enlèvement et réinstallation de ponceaux existants et transitions				
	- TBA CL-IV 450 mm de dia.	m	12	650,00 \$	7 800,00 \$
	- TBA CL-IV 600 mm de dia.	m	10	700,00 \$	7 000,00 \$
2.4	Ancienne tranchée de ponceau à excaver et transitions de remblai	unité	2	5 600,00 \$	11 200,00 \$
2.5	Pièce d'extrémité biseautée en béton				
	- 300 mm de dia.	unité	2	900,00 \$	1 800,00 \$
	- 375 mm de dia.	unité	1	1 100,00 \$	1 100,00 \$
	- 450 mm de dia.	unité	10	1 110,00 \$	11 100,00 \$
	- 600 mm de dia.	unité	14	1 250,00 \$	17 500,00 \$
	- 750 mm de dia.	unité	2	2 050,00 \$	4 100,00 \$
	- 900 mm de dia.	unité	4	2 590,00 \$	10 360,00 \$
	- 1 350 mm de dia.	unité	2	3 500,00 \$	7 000,00 \$



Estimation détaillée préliminaire

Propriétaire / Client : Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois
Projet : Pavage du chemin de la Rivière
N° de dossier : MSEM-21020702-A0 Date : 30 novembre 2022

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
2.6	Glissière de sécurité semi-rigide sur poteau de bois à enlever et à réinstaller	m	76	300,00 \$	22 800,00 \$
2.7	Ensemencement hydraulique de type H2	m	1 500	20,00 \$	30 000,00 \$
	Total, article 2.				233 310,00 \$

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Caractérisation du sol

Projet de pavage et réfection de ponceaux – Chemin de la Rivière

Description du travail	Coût budgétaire estimé
38 sondages prévus pour effectuer l'analyse	35 000 \$

Les taxes ne sont pas incluses.

ANNEXE C

Estimation détaillée

Description des travaux	Total
Pavage chemin de la Rivière	1 120 100 \$
Réparation de ponceaux	233 310 \$
Caractérisation du sol	35 000 \$
Sous-total : Travaux et étude	1 388 410 \$
Imprévus (10 %)	138 841 \$
	1 527 251 \$
Frais incidents (20 %)	305 450,20 \$
Sous-total :	1 832 701,20 \$
TPS (5 %)	91 635,06 \$
	1 924 336,26 \$
TVQ (9,975 %)	182 811,91 \$
TOTAL** **Montant arrondi	2 107 150 \$